

CRÉDIT D'IMPÔT FONCIER DU MANITOBA POUR L'ÉDUCATION

Demande de paiement anticipé pour l'année d'imposition 2017



Pour que vous soyez admissible au paiement anticipé du crédit d'impôt foncier du Manitoba pour l'éducation, il faut que le bien-fonds en question soit votre résidence principale, que vous y habitiez depuis le 1^{er} janvier 2017 et que vous ne receviez pas ce crédit d'impôt pour une autre résidence. Il se peut que vous deviez déclarer ce crédit sur votre déclaration de revenus des particuliers de 2017. La présente demande doit être soumise au plus tard le 15 novembre 2017.

1. Personne présentant la demande :

Nom de famille :	
Prénom :	
Deuxième prénom :	
Numéro d'assurance sociale :	
Numéro de téléphone :	

Conjoint(e) ou conjoint(e) de fait :

Nom de famille :	
Prénom :	
Deuxième prénom :	
Numéro d'assurance sociale :	
Numéro de téléphone :	

État matrimonial :	<input type="checkbox"/> Marié(e)	<input type="checkbox"/> Divorcé(e)	<input type="checkbox"/> Conjoint(e) de fait	<input type="checkbox"/> Séparé(e)	<input type="checkbox"/> Veuf ou veuve	<input type="checkbox"/> Célibataire
--------------------	-----------------------------------	-------------------------------------	--	------------------------------------	--	--------------------------------------

2. Résidence principale

Date du début de l'occupation (jj/mm/aaaa) :		
Nom de la municipalité :	Numéro à trois chiffres de la municipalité : (p. ex., Ville de Winnipeg : 590)	Numéro du rôle :
L'adresse de la personne présentant la demande : app – numéro et rue / CP		
Ville :	Province :	Code postal :

3. Impôts fonciers et paiement anticipé

Total actuel des taxes et des impôts fonciers pour 2017 :		Réservé à l'administration :
Seuil d'imposition foncière :	- 250 \$	
Crédit d'impôt foncier pour l'éducation (maximum de 700 \$) :		

Recevez-vous actuellement le paiement anticipé du crédit d'impôt foncier pour l'éducation pour un autre bien-fonds?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
---	------------------------------	------------------------------

J'occupais et j'occupe véritablement le bien-fonds indiqué ci-dessus en tant que résidence principale. Par la présente, je demande le paiement anticipé du crédit d'impôt foncier du Manitoba pour l'éducation, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Manitoba. Ce paiement anticipé s'appliquera aux impôts fonciers perçus pour l'année en cours relativement au bien-fonds décrit ci-dessus. J'atteste par la présente que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, véridiques, exacts et complets.

Ces renseignements personnels sont recueillis en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et seront utilisés afin de déterminer mon admissibilité à la réduction des taxes municipales. Conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, ils seront utilisés et communiqués uniquement en cas de nécessité dans le cadre de l'administration du crédit d'impôt foncier pour l'éducation. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Bureau d'aide fiscale du Manitoba.

Signature :	Date (jj/mm/aaaa) :
-------------	---------------------

Réservé à l'administration : Commentaires du fonctionnaire municipal :	Réservé au Bureau d'aide fiscale du Manitoba : EXAMINÉ PAR : MAVAS EPTCA État de la demande
---	---

À envoyer Ministère des Finances
à l'adresse Bureau d'aide fiscale du Manitoba
suivante : 386, Broadway, bureau 809
 Winnipeg (Manitoba) R3C 3R6

Téléphone : 1 204 948-2115
Sans frais au Manitoba : 1 800 782-0771
Télécopieur : 1 204 948-2263
Courriel : TAO@gov.mb.ca